

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 1^{ER} DÉCEMBRE 1888

SOMMAIRE

TEXTE : Entre-Nous, par G. Désaulniers.—Une invasion française en Angleterre, par L. Gougeon.—La Trappe, par Gaston P. Labat.—Notre-Dame du Rosaire.—Les voyages de noces.—La Tour Eiffel, par P. Colonner.—La Société St-Pierre.—Le sourire de la mort.—Usages et coutumes.—Carnet de la cuisinière.—Choses et autres.—Récréations de la famille.—Feuilleton : Le Guet-Apens (suite)

GRAVURES : La Tour Eiffel.—Notre-Dame du Rosaire.—Gravure du feuilleton.

Primes Mensuelles du "Monde Illustré"

1 ^{re} Prime	\$50
2 ^{me} "	25
3 ^{me} "	15
4 ^{me} "	10
5 ^{me} "	5
6 ^{me} "	4
7 ^{me} "	3
8 ^{me} "	2
88 Primes, à \$1	88
94 Primes	\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.

NOS PRIMES

CINQUANTE-SIXIÈME TIRAGE

Le cinquante-sixième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ (numéros de Novembre), aura lieu SAMEDI, le 1^{ER} DÉCEMBRE, à 8 heures du soir, dans la salle de l'UNION ST-JOSEPH, coin des rues Ste-Catherine et Ste-Elisabeth.

Le public est instamment invité à y assister. Entrée libre.



Mon ami Ledieu est en route pour le Canada, sa patrie d'adoption, comme il se plaît à le dire. Il revient après un voyage de trois mois en France; cette belle France que nous aimons avec toute l'ardeur dont nous sommes capables, et dont il ne peut parler sans une profonde émotion.

Depuis bien longtemps ce rêve d'un voyage à Arras, où demeure sa mère, le travaillait, et ce n'est que l'été dernier qu'il put enfin réaliser ses douces espérances.

Je lui souhaite la bienvenue à l'occasion de son retour au milieu de nous, et je ne doute pas qu'il fasse aux lecteurs de ses charmantes chroniques le récit détaillé de son pèlerinage.

Sous sa plume fine et alerte, ses notes de voyages, données en guise de causerie intime, auront un puissant intérêt. Car je connais Ledieu et je suis convaincu qu'il rapporte de France un gentil mémoire, fruit de ses diverses observations.

En attendant, c'est moi qui fais la causette à sa place, car il ne faut toujours pas demander la régularité à un touriste, et je serai le dernier à lui jeter la pierre.

** Les vieilles coutumes ne meurent pas, au contraire, elles ont un regain de vitalité. Chez nos bonnes populations des campagnes, elles sont aussi observées qu'au premier jour. Dimanche Jer-

nier encore, j'ai eu l'occasion de constater que la Sainte-Catherine ne passe pas inaperçue.

Devant un bon feu de cheminée, où la vieille marmite débordait de bouillons d'or et jetais dans l'appartement la bonne odeur de sirop cuit, je m'en suis donné à mon aise.

Autour de moi, les joyeux couples se livraient à un massacre en règle de noix longues, et quand la tire fut tirée plus d'une coquette en profita pour montrer ses jolies dents.

C'est une manière comme une autre de faire double moisson, et je me suis laissé dire que dans les trois mois qui suivaient le 25 novembre, le prône de monsieur le curé était chargé outre mesure.

** J'ai reçu la semaine dernière un exemplaire de l'ouvrage de M. P. B. Migneault, le *Manuel du droit Parlementaire*. Un journal de cette ville en donne l'appréciation suivante :

Il existe peu d'ouvrages sur le droit constitutionnel dans notre littérature nationale. M. de Montigny a publié un *Catéchisme politique* et M. Joseph Doutre a écrit, dans la langue anglaise, une étude fort complète sur la constitution du Canada. Les études de M. Lareau sur l'histoire du droit canadien se rattachent par certains côtés au droit constitutionnel. Naturellement, en tête de tous ces ouvrages se placent les œuvres de Todd et de Bourinot qui ont traité ces questions en maîtres. M. Mignault devait naturellement marcher sur leurs traces, suivre le sentier ouvert. Son livre reproduit et résume la doctrine de deux écrivains distingués. Il a divisé son sujet en trois parties : la constitution anglaise, la constitution canadienne, la procédure parlementaire. Dans un chapitre supplémentaire on trouve une étude succincte de la constitution des Etats-Unis.

Nous ne sommes pas prêt à dire que l'œuvre est originale. Mais c'est déjà beaucoup d'avoir fait passer dans la langue française les notions de droit constitutionnel et parlementaire qui ont été exposées si lucidement par Erskinen May, Alpheus Todd et Bourinot. Nous sommes persuadé que le livre de Mignault rendra des services signalés aux publicistes et aux hommes politiques; c'est déjà beaucoup.

Nous devons ajouter qu'au point de vue de l'exécution typographique, du papier et de la reliure, cet ouvrage fait le plus grand honneur à l'habileté de l'éditeur M. A. l'Ériard.

La Librairie de droit et de jurisprudence de Montréal a déjà produit une foule d'ouvrages remarquables sous tous les rapports et sa dernière production, le manuel de M. Mignault, prouve que M. l'Ériard ne s'arrête pas à un premier succès mais tient encore à continuer dans la voie du progrès. Sous tous les rapports cet ouvrage est parfaitement réussi et ferait honneur à un éditeur de New-York, de Londres ou de Paris.

J'ajouterai à cet aperçu, en recommandant à tous les jeunes gens de se procurer, le plus tôt possible, un ouvrage d'une aussi grande utilité. M. Migneault a un peu négligé la forme pour le fond et les puristes lui en garderont peut-être rancune, mais moi je ne me sens pas le courage de lui en faire un grand reproche. Le sujet était sec mais n'a pas été traité trop sèchement. L'auteur dont le talent d'écrivain est reconnu n'a pas tant voulu donner un idée de ses ressources comme styliste, que de faire une œuvre bonne et pratique. Et je l'en félicite.

** On commence déjà à se préparer pour les prochaines élections municipales. Attendons-nous à voir nos murs maculés, d'ici-là, de boniments électoraux et de réclames tapageuses.

Je me demande pourquoi nous ne calquons pas nos procédures sur celles de Pompéi, la vieille cité romaine, qui dort sous les cendres depuis plusieurs siècles.

La rivale d'Herulanum cachait dans les couches profondes de ses débris un fier système qui heureusement, lors des récentes fouilles, a été mis au jour.

A Pompéi, il y avait des élections municipales; mais il n'y avait pas alors de candidatures suscitées par des coteries politiques, et pas n'était besoin de mentir au peuple cinq mois à l'avance et de formuler des déclarations que l'on disait éternelles, jusqu'au lendemain de la votation.

Les aspirants aux fonctions publiques ne se recommandaient aux suffrages de leurs concitoyens que par un simple exposé de leurs qualités morales ou professionnelles. Un bulletin répandu dans le quartier disait : "Carinthus, rue du Curriculum, est un honnête homme, bon citoyen, bon voisin, bon père de famille." Sur un autre, le candidat s'adressait directement au peuple : "Concitoyens, Je suis boulanger de mon état et ne fais que du bon pain. Demandez à mes pratiques et nommez-moi édile."

C'est dommage que notre société ne soit pas imbue de ces bonnes mœurs. Je doute fort que les travaux exécutés à Pompéi nous révèlent un

jour que ses édiles ont subi un procès sur une accusation de *boodlage*.

Je frémis quand je pense à ce qu'un jour nos descendants—dans l'éventualité que Montréal subirait le sort de la victime du Vésuve—penseraient de nous, si les manifestes électoraux de l'échevin*** passaient à la postérité.

Ce serait affreux.

** A propos de la visite des dames de la halle à l'Élysée, le *Petit Parisien* rappelle à ce sujet une leçon de grammaire que l'une d'elles donna à l'Académie Française.

"On préparait une nouvelle édition du dictionnaire de l'Académie, et il s'agissait de différencier ces deux locutions : *de suite, tout de suite*. Personne n'était d'accord, et les académiciens allaient se prendre au peu de cheveux qui leur restait, quand le poète Népomucème Lemercier proposa, pour mettre tout le monde d'accord d'aller déjeuner dans un cabaret des halles. On mangerait des huitres, et on trancherait la question au dessert.

"Accepté," répondit Nodier. Et voilà nos académiciens qui s'acheminent au Marché des Innocents. Parseval-Grandmaison, qui était l'ordonnateur du festin, s'adressa à une écaillère.

"Ouvrez-nous *de suite*, lui dit-il, quarante douzaines d'huitres et apportez-les-nous *tout de suite*."

"Mais, monsieur, répondit l'écaillère, si vous voulez que je les ouvre *de suite*, je ne peux pas vous les servir *tout de suite*."

Nos académiciens se regardèrent étonnés : le problème grammatical était résolu. Et c'est ainsi qu'une dame des Halles collabora au dictionnaire des Quarante. L'Académie n'en est pas plus fière pour cela ni la Halle."

** Le mot de la fin m'est fourni par un enfant terrible.

—Comment fait ciel au pluriel? demandait un père à son fils âgé de six ans.

—Ciel? ça fait cieux.

—Très bien. Souviens-toi toujours des principes de la grammaire, c'est là l'essentiel.

—Oh! papa, alors tu les as donc oubliés, puisque tu dis *les cent ciel*, c'est les cent cieux.

Gougeon Désaulniers

UNE INVASION FRANÇAISE EN ANGLETERRE

ANGLETERRE, tranquille du côté des nations de l'Europe par son isolement, a pu travailler à se rendre forte sur les mers.

Quel peuple oserait venir l'attaquer? N'a-t-elle pas eu et n'a-t-elle pas encore, pour lui barrer passage, des flottes formidables? N'a-t-elle pas, pour empêcher l'abord de son territoire, la terrible défense de ses côtes? Tandis qu'un petit nombre relatif d'ennemis pourrait débarquer, à supposer ses vaisseaux détruits, n'aurait-elle pas derrière ses murailles la levée de tout un peuple?

Pour se protéger, elle a de plus son tempérament calculateur, et sa politique astucieuse, par laquelle elle trouve aisément des alliés qui combattent pour ses intérêts sans que souvent elle n'y prenne aucune part. Mais elle compte particulièrement sur les animosités des peuples de l'Europe qui, en temps de paix, se font échec et en temps de guerre s'affaiblissent, se détruisent les uns les autres et lui permettent ainsi de vivre en sécurité.

Cependant la France, voisine de l'Angleterre, en aurait fait vite bon marché, si elle n'eût eu tant de fois contre elle toutes les nations de l'Europe; et l'histoire prouve que c'est quand elle se battait sur le continent que l'Angleterre tombait sur ses colonies.

Si la France eût dirigé seulement vers le commerce et l'extension des colonies son activité, qui est dix fois plus grande que celle des autres, son activité brûlante qu'elle dépense en une mesure prodigieuse dans des guerres effroyables sur terre,